

PLUIH Coeur de Chartreuse

vincent delaitre <v.delaitre80@gmail.com>

mer. 05/11/2025 18:08

À : Enquête publique <enquetepublique@coeurdechartreuse.fr>;

Bonjour

En juin 2024 j'ai adressé une demande d'aménagement d'une grange située à quelques mètres de mon habitation dans le hameau des Revols pour en faire un gîte touristique. (parcelle cadastrée AK381).

Le changement d'usage a été récemment refusé par la communauté de commune et n'a pas été intégré à la procédure de modification n3 du PLUi en cours.

Les raisons invoquées:

- problématique d'accès, difficultés de déneigement, maintien de la vocation agricole du bâti.

Je conteste cette analyse pour les raisons suivantes:

- Cette grange est proche de mon habitation (quelques mètres). les raisons liées à l'accès ne sont pas recevables puisque j'empeinte la voie d'accès chaque jour depuis 5 ans. la commune doit assurer l'entretien de la voie communale pour la desserte actuelle des 2 habitations existantes.un nouvel aménagement ne change en rien la situation actuelle.

- la voie d'accès est en outre aussi utilisée par nos voisins. Si il y avait une contrainte liée à l'accès, le permis de construire qui a autorisé le changement d'usage d'une grange agricole en habitation n'aurait jamais dû être accordée (pour les raisons invoquées pour mon projet). Le permis de construire accordé était il donc conforme au PLUI ? Notre habitation qui était une ancienne ferme disposait de 2 granges à moins de 10 mètres de distance. L'une d'elle a bien été transformée en habitation en 2020. On pourrait ajouter que la modification de la construction voisine par rapport au projet initial déposé (changement de volumes, toitures proches de la route) ont été un facteur venant contraindre la largeur de la voie.

- le caractère agricole du bâtiment: la grange n'a plus aucun usage agricole puisque ma maison n'est plus une ferme. le projet d'aménagement ne changerait en rien le bâtiment (aménagement intérieur): au contraire il permettrait de remettre en valeur le patrimoine bâti de Chartreuse en participant à sa rénovation. le nombre de granges agricoles isolées qui ont fait l'objet d'une requalification en habitation ces dernières années est très important sur le territoire avec quelques fois des réalisations architecturales loupées n'intégrant pas les éléments identitaires typiques de la Chartreuse.

- Dans tous les documents du PLUIH il est fait mention d'une volonté de renforcer le pôle touristique de Saint Pierre et de ses hameaux comme Saint Hugues par de nouveaux aménagements. le projet de réhabilitation d'un bâtiment destiné à des clientèles de randonneurs, à proximité de sentiers, est parfaitement cohérent à l'évolution que souhaite le territoire avec un tourisme de pleine nature en été. il est source de revenus supplémentaires pour la collectivité.

je souhaite donc que mon projet soit à nouveau pris en considération dans le cadre de l'enquête publique.

bien cordialement

Vincent Delaitre

Les Revols - Saint Pierre de Chartreuse